

2^{ème} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025 À 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11 + 4 procurations

Date de convocation :
21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq
et le jeudi 10 avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : PLUTINO Antoine procuration à NADAL Laurent, TOLLETI Patrick procuration à REBOULET Franck, FRENE Eric procuration à LAVASTRE Norbert, ARNAUD Jérôme procuration à MATHIEU Pierre.

Pascale FANTON est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2025

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention aux associations de la commune. Il y a donc lieu de délibérer pour fixer le montant des subventions attribuées à ces associations pour l'année 2025, selon le détail ci-dessous :

Associations	Montants
Amicale du Poteau	350,00
Association des parents d'élèves (APE)	4 300,00
Association Légendes	350,00
Harmonie Yoga	350,00
Club la Fon d'Ouzigue	600,00
Détentes et loisirs	350,00
Les amis du Saint Sépulcre	1 000,00
Ping-Pong club	350,00
Société de chasse	350,00
Sporting club	2 000,00
Syndicat des vignerons	350,00
La Boule Cavillarguaise	350,00
TOTAL	10 700,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus.

➤ **PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL

Certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le :

Publiée ou notifiée le :

